

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
DE L'UFR SCIENCES SOCIALES ET ADMINISTRATION
En formation plénière
Séance du 15 janvier 2019**

Etaients présents :

Marianne COJANNOT-LE BLANC	Directrice
Olivier KYBURZ	Directeur adjoint
Mascia REATO	Adjointe à la Responsable administrative- Responsable de la scolarité
Céline DEL FRANCO	Secrétaire de direction

MEMBRES ELUS	
Enseignants collège A	Enseignants collège B
Pascale BALLE Anne Peggy HELLEQUIN Franck COLLARD Olivier RATOUIS	Fabrice BONDOUX Alice BRAUN Sylvain DESTEPHEN Gilles FERRAGU Véronique FOURAULT CAUET Olivier KYBURZ Anne LE PAS DE SECHEVAL
Personnel BIATSS	Etudiants
Johanna ADILE CHAPRON Layla BOUDOUR Franck RAKOTONORINA	Jérémie GUEDJ
Membres invités	Procurations
Sylvie APRILE Emmanuelle TIXIER DU MESNIL	Monica HEINTZ à Olivier KYBURZ Dominique MEURS à Fabrice BONDOUX Christel MULLER à Anne LE PAS DE SECHEVAL Olivier RATOUIS à Anne Peggy HELLEQUIN Simona TERSIGNI à Olivier KYBURZ Dalila KHELIFI à Layla BOUDOUR

Marianne COJANNOT-LE BLANC ouvre la séance à 13h30.

I. Approbation des comptes rendus des CUFR des 16 octobre et 6 novembre 2018

Aucune remarque n'est formulée.

Les comptes rendus du conseil plénier de l'UFR SSA des 16 octobre et 6 novembre 2018 **sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention.**

II. Vote des listes des vacataires du second semestre

Nous avons reçu des listes complémentaires pour les départements d'histoire, de sociologie, d'AES et de géographie.

Marianne COJANNOT rappelle la procédure de validation des vacataires : les vacataires sont au préalable habilités par les CCD, vient ensuite le vote au CUFR.

Les listes sont approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

III. Conventions

En l'absence d'Emmanuelle CAVA, le point sur les conventions est reporté.

IV. DU art chorégraphique/histoire de l'art

Ce diplôme s'appuie sur un projet de convention monté par Panayota VOLTI (département HAA) entre l'université de Nanterre et l'Atelier d'art chorégraphique. Il s'agit d'un DU ouvert à des semi-professionnels de la danse afin de les maintenir en lien avec le milieu académique.

Il n'y a aucune création de cours et une partie des cours sélectionnés existe déjà en EAD. L'ambition est d'augmenter nos ressources propres.

Le projet de DU est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

V. Demande de CET

Nous avons une candidature, celle de Romain THOMAS, MCF en histoire moderne et directeur adjoint du département d'histoire de l'art et archéologie. Il souhaite bénéficier de ce dispositif afin de se consacrer à la recherche. Il entend en disposer dans deux ans, en déposant sur son compte 48 heures complémentaires au terme de la première année et 48 autres heures au terme de la seconde année.

La demande de CET est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

VI. Charges pour fonction UFR

Marianne COJANNOT propose la reconduction de l'existant, qu'elle expose. Il s'agit des charges suivantes :

- 1) Décharge horaire de 12h TD, voté l'année dernière, pour les présidents de CCD, 19^{ème} section en sociologie, 21^{ème} section en histoire et histoire de l'art antique et médiévale, 22^{ème} section en histoire et histoire de l'art moderne et contemporaine et 23^{ème}-24^{ème} section en géographie aménagement.
- 2) Dotation de 6h TD pour les vices présidents de CCD
- 3) Reconduction d'une charge de 12h pour Fabrice BONDOUX en charge de la gestion du site de l'UFR
- 4) 12h TD pour la coordination des Relations Internationales assurée depuis plusieurs années par Audrey BOCHATON
- 5) 3 fois 18h TD au bénéfice du département d'anthropologie, réparti entre 3 enseignants, pour une innovation pédagogique : approche pluridisciplinaire sur le terrain en ethno-urbanisme, ethno-écologie.

Suite aux discussions portant sur la rémunération des présidents de CCD, Marianne COJANNOT précise que le CCD a plusieurs missions essentielles, dont la validation de la constitution des comités de sélection, la validation scientifique des recrutements des vacataires et la validation des profils de postes. Elle précise aussi qu'en principe, selon le référentiel de l'établissement, un président de CCD n'a pas droit à CPF pour cette mission mais que la demande des collègues s'est appuyée sur le fait que plusieurs UFR, dont SEGMI, rémunèrent leurs présidents de CCD sur leur enveloppe. Sylvie APRILE aimerait connaître le cahier des charges concernant les missions d'un CCD. Marianne COJANNOT va en faire la demande au SPE.

Gilles FERRAGU pose en outre le problème des commissions en charge de la gestion des CPGE et plus généralement des commissions pédagogiques dont le travail est largement sous-évalué.

Olivier KYBURZ informe le conseil que la vice-présidence va essayer de réadapter le référentiel à l'occasion du LMD4.

En ce qui concerne les heures en anthropologie, Marianne COJANNOT explique qu'une formation a la possibilité de solliciter auprès de l'UFR une demande d'heures pour un accompagnement pédagogique très spécifique. Il s'agit dans ce cas d'une semaine en immersion complète avec les étudiants en province, que la codification dans la maquette du diplôme ne permet pas de quantifier.

Les charges pour fonction sont approuvées à l'unanimité moins une abstention.

VII. Oui, si

Le dispositif a été mis en place dans l'urgence mais il y avait eu des discussions en CUFR dès le mois d'avril. Un certain nombre de décisions ont été prises à l'aveugle car nous n'avions aucune idée de la dotation horaire qui allait nous être attribuée. La dotation a été connue à la fin du mois d'août et s'est révélée être plus généreuse que prévue.

Par ailleurs, le nombre de « oui, si » excédait très largement les prévisions, on est au triple des prévisions au niveau de l'établissement.

Un dispositif a été mis en place à la rentrée dans l'idée de le réadapter au second semestre.

Le département de sociologie a fait remarquer que le fait de ne pas avoir de contrat d'études a engendré des difficultés pour contrôler l'assiduité des étudiants concernés, difficultés auxquelles s'ajoutent les contraintes d'emplois du temps des étudiants salariés.

La taille des groupes est plus petite que prévu ce qui a permis un suivi individualisé. Les étudiants ayant suivi le dispositif en ont été satisfaits et considèrent que le dispositif est une aide pour la réussite de leur année.

Le retour des collègues fait ressortir une demande d'aide aux devoirs de la part des étudiants ainsi que des exercices d'écriture.

Un second point concerne l'éligibilité au dispositif : un certain nombre d'étudiants de L1 n'entrant pas dans ce cadre ont exprimé le souhait de pouvoir en bénéficier.

Les représentants des départements restituent leurs différentes expériences du dispositif et leurs propositions pour améliorer celui-ci.

Si on en fait la synthèse, le bilan est globalement plutôt positif pour les étudiants ayant suivi le dispositif.

La question de l'obligation d'assiduité ne sera traitée qu'en septembre prochain.

On peut expérimenter la question de l'ouverture de l'offre aux autres étudiants.

Il faut également voir de quelle façon gérer l'erreur d'orientation, en particulier pour les étudiants en reprises d'études pour lesquels on n'avait pas de données suffisantes sur Parcoursup (et pour lesquels le régime « oui-si » peut vite apparaître sans pertinence).

L'autre point abordé par plusieurs départements porte sur la question de l'ouverture aux autres étudiants au semestre 2.

Dans le cadre du LMD4, plusieurs UFR ont demandé à faire entrer le dispositif « oui, si » dans un dispositif de TD. Cela permettrait de le faire entrer dans un cadre légal, donc dans des logiques d'assiduité.

Mascia REATO informe le conseil qu'à la dernière CEF il a été évoqué la mise en place du contrat pédagogique et du travail du directeur d'études. Le contrat pédagogique se fait en même temps que les inscriptions pédagogiques, ce qui sous-entend que tous les étudiants aient déjà vu leurs directeurs d'études et que ces derniers aient listé les dispositifs auxquels les étudiants doivent s'inscrire.

Marianne COJANNOT fait les propositions suivantes pour ce second semestre:

-Reconduction des dispositifs mathématiques élargis à tous les étudiants pour les étudiants d'AES, de sociologie, de sciences sociales.

-Reconduction des séances d'expression écrite, de présentation à l'oral, de sorties pédagogiques ouvrant les dispositifs à tous les étudiants.

Anne Peggy HELLEQUIN propose de n'ouvrir qu'un nombre de places limités aux autres étudiants et, ce, à partir de la deuxième semaine de la mise en place des cours « oui, si », afin de connaître le nombre de places éventuellement disponibles.

Le début des séances est décalé à la deuxième semaine de cours.

L'évolution du dispositif est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

VIII. Professionalisation du Master 2 démographie

Aurélien DASRE, MCF en démographie, présente le projet d'ouverture pour le master de démographie d'un programme d'alternance à l'intention des étudiants du M2 ne souhaitant pas poursuivre en doctorat. Ces derniers pourront signer un contrat de professionnalisation avec des entreprises privées. Ils seraient payés 80% du SMIC sur toute l'année avec un rythme de 2 jours en entreprise et 3 jours à l'université sur le premier semestre, et de 4 jours dans l'entreprise et un jour à l'université au second semestre. Cela permet de résoudre le problème des stagiaires qui ont du mal à suivre les cours du second semestre.

Il n'y a pas de création ou de suppression de cours car l'emploi du temps du master 2 est déjà organisé sur ce mode.

L'objectif, c'est que les étudiants qui veulent faire de la recherche, passent sur le statut de l'EUR de démographie et que ceux qui veulent travailler dans le privé entrent dans le cadre de l'alternance.

A terme se posera la perspective de l'apprentissage, qui est plus souple et permet de signer des contrats avec des institutions publiques.

Le projet est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

IX. Questions diverses

Jérémy GUEDJ porte une demande des étudiants de L1 d'AES qui vont être défaillants pour deux examens et qui demandent qu'il soit possible de trouver un créneau dans l'emploi du temps pour pouvoir passer ces examens.

Marianne COJANNOT lui répond que le problème a déjà été largement débattu lors du dernier CUFR. Il ne porte pas sur la possibilité d'aménager de nouveaux créneaux horaires pour ces examens. Il s'agit plus d'une question de principe, en sachant que 80%-85% des examens ont pu se tenir. Le personnel administratif et enseignant ainsi que la direction de l'UFR ont été clairs sur les conséquences d'un refus de composer de la part de étudiants, alors que toutes les conditions étaient réunies pour pouvoir passer l'examen : ces derniers passent en session de rattrapage. Le conseil d'UFR a repris la question et a examiné tous les cas pour lesquels il y a eu un refus de composer et pour lesquels la règle du passage en session 2 s'applique donc. On a toutefois vérifié que ces étudiants ne seront pas menacés par la perte de leur bourse. Les jurys pourront en outre examiner les notes de contrôle continu dans certains cas très particuliers et les prendre éventuellement en compte lors de leurs délibérations, par le principe des points de jury.

Le conseil d'UFR a voulu réaffirmer par cette décision que le refus de composer n'est pas acceptable et qu'il a des conséquences sur lesquelles les étudiants ont été parfaitement alertés en temps et en heure.

Fin du conseil à 15h10